

INFORMATION N° 4 AUX FAMILLES SUR L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU 22 JUIN AU 3 JUILLET 2020

Madame, Monsieur, chers Parents,

Les annonces du Président de la République concernant le retour en classe obligatoire pour tous les écoliers et collégiens ont été suivies du décret paru ce matin concernant les conditions sanitaires de l'accueil des élèves :

« Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent pas se mélanger. ».

Nous espérons tous la levée complète de ce protocole pour nous permettre d'accueillir en présentiel tous nos élèves, mais l'allègement dont il a été question ne touche que les flux d'élèves dans les couloirs, les récréations et la restauration. Le maintien de la distanciation en classe ne nous permet donc pas d'accueillir des classes entières.

Voici donc le dispositif que nous mettons en place à compter du lundi 22 juin et jusqu'au vendredi 3 juillet.

♦ **Dans nos Ecoles maternelles et primaires :**

- à Mornant : maintien de l'organisation actuelle, et accueil à partir de la Petite Section et jusqu'au CM2.

- à Givors : maintien de l'organisation actuelle, et accueil à partir de la Grande Section et jusqu'au CM2.

Les précisions d'organisation vous seront données directement par les directrices des Ecoles.

♦ **Dans nos Collèges :**

- Les élèves de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} seront accueillis selon l'organisation déjà en place.

- Les listes de classes sont divisées en 2 selon l'ordre alphabétique : la première partie de la classe constituant le groupe 1, la deuxième partie de la classe constituant le groupe 2.

Vous trouverez en pièce jointe cette répartition : **repérez bien dans quel groupe se trouve votre enfant.** Ce numéro de groupe est le même quels que soient les cours (même en langues ou en labo, par exemple).

- Selon les jours (et l'alternance semaines A/B), ces groupes ont soit cours en classe (selon l'emploi du temps habituel), soit travail à distance à la maison (sur la base du travail donné en présentiel et sur *classroom*).

- La répartition des jours est la suivante (il n'y a pas de cours le mercredi) :

		LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
		en classe	à distance	en classe	à distance	en classe	à distance	en classe	à distance
SEMAINE A	22-26 juin	Gr 1	Gr 2	Gr 2	Gr 1	Gr 1	Gr 2	Gr 2	Gr 1
SEMAINE B	29 juin-3 juillet	Gr 2	Gr 1	Gr 1	Gr 2	Gr 2	Gr 1	Gr 1	Gr 2

- Les horaires scolaires habituels sont inchangés ; les études du soir et garderies sont maintenues.

Les clubs de l'entre-midi ne sont pas assurés.

- Nous pourrions accueillir en présentiel chaque jour des élèves dont les parents ont la nécessité de les scolariser quotidiennement : les jours où ces élèves ne sont pas prévus en présentiel, ils ne pourront être accueillis en classe que si la jauge d'effectif le permet ; sinon ils seront accueillis au CDI ou en Etude.

Si vous êtes dans cette situation, prenez contact directement avec le Responsable de vie scolaire de votre site : gilles.millet@saint-thom.fr à Oullins ; thierry.gibaud@saint-thom.fr à St-Genis-Laval ; angela.rosa@saint-thom.fr à Mornant ; et laurent.leclerc@saint-thom.fr à Givors.

- L'obligation de scolarité a été réaffirmée par les autorités gouvernementales : votre enfant doit donc être scolarisé selon l'organisation mise en place par l'Etablissement, jusqu'au 3 juillet.

Le Règlement intérieur est appliqué durant toute cette période, et nous comptons sur l'ensemble des élèves pour le respecter et faire de ces deux semaines un temps propice à clôturer l'année et préparer sereinement l'année prochaine.

. En cas d'absence de votre enfant, vous devez procéder comme le Règlement intérieur le prévoit, en prévenant la Vie scolaire, afin de justifier son absence.

. Si vous avez prévu de longue date vos vacances d'été, nous comprenons tout à fait que vous ne puissiez pas anticiper la modification du calendrier de fin d'année. Dans ce cas, nous vous demandons d'en faire part au Responsable de Vie scolaire de votre site afin que l'absence de votre enfant ne soit pas notifiée comme 'injustifiée' : gilles.millet@saint-thom.fr à Oullins ; thierry.gibaud@saint-thom.fr à St-Genis-Laval ; angela.rosa@saint-thom.fr à Mornant ; et laurent.leclerc@saint-thom.fr à Givors.

SUITE →

♦ **Dans nos Lycées :**

- **Les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère}** sont accueillis **mercredi 24 juin** comme prévu, pour leur 3^{ème} demi-journée de rencontre avec leurs professeurs.

- **Les élèves de Terminale** sont attendus avec beaucoup de joie par l'ensemble de leurs enseignants le **mardi 7 juillet**, à partir de 9h, pour les résultats du baccalauréat.

Les dispositions sanitaires actuelles sont reconduites : la présence de nos infirmières, la désinfection des locaux et des surfaces, les distributeurs de solution hydroalcoolique, les nettoyants spécifiques pour les surfaces et les équipements informatiques.

Les masques sont obligatoires dans tous les déplacements des élèves hors des salles de cours.

La restauration fonctionne normalement sur chaque site.

Nous éprouvons tous une lassitude certaine à vivre une organisation qui est régulièrement modifiée et qui ne nous satisfait évidemment pas : rien ne remplacera la présence humaine et réciproque... heureusement !

Alors, vraiment, **merci à tous, enseignants, équipes d'encadrement, personnel, et vous, familles : nous avons fait au mieux dans un contexte compliqué et instable.**

Bientôt l'été... Courage !



*Chemin dans les blés
à Pourville (1882)
Claude Monet*

Xavier GOUËT
Directeur Général
du Centre scolaire
Directeur du site d'Oullins

Isabelle MAZADE
Directrice
du site de St-Genis-Laval

Olivier DESSEIGNE
Directeur
du site de Mornant

Carole FONTAINE
Directrice
du site de Givors

Dominique CABAUD
Directrice de l'Ecole

Béatrice BONNEVILLE
Directrice des Ecoles